

COMMUNE DE SAINT RIRAND
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 novembre 2023
Séance ORDINAIRE

Étaient présents :

- Messieurs PRUNET, DUBOIS, DUVERNAY, PATIN,
- Mmes BARTASSOT, RIVIER-PARIZET

Absents :

- M. BURGER
- M. RONDEPIERRE excusé
- M. CHAFFAT
- Mme DUMOULIN a donné procuration à M. PRUNET

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

(6 présents + 1 procuration donnée par
Mme DUMOULIN à M. PRUNET)

Secrétaire de Séance : M. DUBOIS

Le Conseil approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2023.

CHOIX DEVIS REPAS DE NOËL 22-11-2023 -- 01

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas de Noël aura lieu le samedi 16/12/2023 à la salle communale. Il sera ouvert à tous les habitants de la commune selon le tarif indiqué. Quatre devis avaient été demandés à des professionnels du secteur pour effectuer la prestation de ce repas de Noël.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité, parmi les quatre devis, celui proposé par le traiteur « A La Table des arômes » d'un montant de 20€ le repas.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 22-11-2023 -- 02

M. le Maire explique au Conseil Municipal : la Direction départementale des finances publiques de la Loire l'a informé que la candidature de la commune de Saint-Rirand à l'expérimentation du Compte Financier unique (CFU) avait été retenue. Ce document commun à l'ordonnateur et à son comptable remplacera les actuels comptes administratifs et comptes de gestion, de manière à apporter plus de lisibilité et de simplicité à la gestion financière. Une convention devra être signée entre M. le Maire et le directeur des finances publiques, concernant la mise en œuvre de ce CFU.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **approuve à l'unanimité le principe de l'expérimentation du CFU**
- **autorise M. le Maire à signer la Convention avec le directeur des finances publiques concernant la mise en œuvre du CFU ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Roannais Agglomération propose une convention de groupement de commandes de carburants avec plusieurs communes du secteur, dont Saint-Rirand: ce groupement est créé en vue de la passation d'un accord-cadre commun pour la fourniture de carburants livrés en vrac par camion pour les années 2024 à 2027, de manière à mutualiser les achats et ainsi diminuer les coûts.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **approuve à l'unanimité l'adoption de la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes de carburants entre Roannais Agglomération et les communes concernées, pour les années 2024 à 2027,**
- **accepte que Roannais agglomération soit désigné coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre, il soit chargé d'organiser la procédure de passation du marché et de constituer une commission d'appel d'offre de groupement spécifique.**

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG 22-11-2023 -- 04

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de commencer les travaux du bourg en début d'année 2024, pour garder le bénéfice des différentes subventions déjà accordées. La future éventuelle subvention de Roannais Agglomération, dont les conditions seront précisées ultérieurement, permettrait ensuite de poursuivre les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les énergies renouvelables : M. le Maire transmet au Conseil Municipal des informations sur la planification de zones d'accélération des énergies renouvelables souhaitée par l'État, Roannais Agglomération ayant mis à disposition de la Commune une carte de potentiel de développement de ces énergies, carte qu'il conviendra, ou non, d'approuver ultérieurement.
- Site internet de la Commune : Mme Bartassot va contacter des volontaires pour une future formation en visio-conférence concernant la création de site internet.
- Ménage des gîtes pour la période des fêtes : le ménage sera effectué le 26/12/23 à 14h pour que tout soit prêt pour la location du 31/12/23.
- Exposition photo dans le village : les cadres photos sont faits et prêts à être installés.

Fin de la séance à 21h.

Signature du Maire et secrétaire :

Didier PRUNET

Jacques DUBOIS